

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT de VAUCLUSE - ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



Direction Générale des Services
Réf. DGS/GM

AFFICHÉ le 31/05/2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira le

MARDI 6 JUIN 2023 à 18H30

à la **SALLE « L'OUSTAU »**, Espace Jean Duffard, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du conseil.

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

A Valréas, le 31 mai 2023.

Le Maire,
Patrick ADRIEN

ORDRE DU JOUR :

1. **CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES LYCÉES – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 (rapporteur : Jean-Luc BLANC)**
2. **IMPLANTATION D'UN CÂBLE SOUTERRAIN – CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE VALREAS – PARCELLES N° 0757 ET N° 0760 (rapporteur : Rosy FERRIGNO)**

3. **IMPLANTATION D'UN CÂBLE SOUTERRAIN – CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE VALREAS – PARCELLES AB N°269 ET AH N° 1274 (rapporteur : Rosy FERRIGNO)**
4. **PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ OU ACCROISSEMENT SAISONNIER (rapporteur : Patrick ADRIEN)**
5. **PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC POUR LE POSTE DE GESTIONNAIRE DES MARCHÉS PUBLICS (rapporteur : Patrick ADRIEN)**
6. **PRIX RIOUSSET - ÉLECTION (rapporteur : Leila CHEVALIER)**
7. **APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (Délibération n° 2020-06/11 du 11/06/2020) (rapporteur : Patrick ADRIEN)**
8. **QUESTION ORALE POSÉE PAR MM. J. PERTEK et J-L. LAURENT (rapporteur : Patrick ADRIEN)**

QUESTIONS DIVERSES.